



**Département des Alpes-Maritimes
COMMUNE DE BEUIL**

**EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 avril, à 18 heures 30, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Nicolas DONADEY, 1^{er} Adjoint au Maire.

Date de convocation : 25/03/2024	Nombre de membres : - En exercice : 11 - Présents : 7 - Votants : 8
Date d'affichage : 25/03/2024	

Votes :			
Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Présents : Nicolas DONADEY, 1^{er} Adjoint - Alexandre GEFFROY, 2^{ème} Adjoint - Christian GUILLAUME, 3^{ème} Adjoint - Noël MAGALON, 4^{ème} Adjoint - Karine DONADEY, Conseillère municipale - Arnaud ROCHE, Conseiller Municipal - François SCHULLER, Conseiller municipal

Absents : Roland GIRAUD, Maire - Rodolphe BIZET, Conseiller Municipal, excusé – Jean-Louis COSSA, Conseiller municipal, excusé - Karel NICOLETTA, Conseillère Municipale.

Pouvoirs : Karel NICOLETTA donne pouvoir à Arnaud ROCHE.

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian GUILLAUME

DCM 2- 2024-04/02 :

**Conservatoire Départemental de musique des Alpes-Maritimes –
adhésion de nouvelles communes – La Roquette sur Var, Fontan et
Lucéram**

Monsieur Christian GUILLAUME, Adjoint au Maire expose à l'Assemblée,

Vu la délibération du Conseil municipal de la Roquette sur Var en date du 26/01/2024, portant demande d'adhésion syndicat mixte du Conservatoire départemental de musique des Alpes-Maritimes ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Fontan en date du 05/02/2024, portant demande d'adhésion syndicat mixte du Conservatoire départemental de musique des Alpes-Maritimes ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Lucéram en date du 08/02/2024, portant demande d'adhésion syndicat mixte du Conservatoire départemental de musique des Alpes-Maritimes ;

Considérant que les communes membres du syndicat mixte ont quatre mois pour délibérer sur le projet de modification des statuts ; et qu'en l'absence de délibération, leur décision est considérée comme favorable ;

Considérant que l'adhésion de ces quatre nouvelles communes contribue au développement du rayonnement du Conservatoire départemental et a pour objectif de pérenniser l'éducation par la musique sur la zone rurale du Département.

Le Conseil Municipal Ouï l'exposé de Monsieur Christian GUILLAUME et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'EMETTRE un avis favorable à l'adhésion des communes de La Roquette sur Var, Fontan et Lucéram au syndicat mixte du Conservatoire départemental de musique des Alpes-Maritimes ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signés au registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme.

Pour le Maire empêché, le 1^{er} Adjoint
Nicolas DONADEY



**Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :**

006-210600169-20240412-DCM2_2024_04_02-DE
Reçu le 15/04/2024

DCM 2- 2024-04-/02

1/1